



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

80, 82 rue de Montreuil
75011 PARIS

www.sudinterieur.fr

sud.interieur@gmail.com
06 72 33 52 53

TRACT NATIONAL – 31 OCTOBRE 2017



www.solidaires.org

PUBLIC-PRIVÉ, TOUS ENSEMBLE POUR GAGNER CONTRE DES ATTAQUES TOUS AZIMUTS

Emmanuel MACRON et son gouvernement font « feu de tous bois » : destruction du code du travail, des services publics avec de nombreuses réductions d'effectifs à l'horizon, dynamitage des contrats aidés mais aussi de la formation professionnelle et de l'apprentissage en passant par celui de l'assurance chômage ou des différents systèmes de retraite, la baisse des aides personnalisées au logement (APL), l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) dont de nombreux retraités seront les principaux perdants, sélection à l'entrée de l'Université, etc.

Il s'agit d'une offensive sans précédent qui nécessite une réponse à la hauteur de l'enjeu pour remporter la victoire : une mobilisation public-privé massive inscrite dans la durée que nous avons la responsabilité de construire et d'amplifier.

Ordonnances sur le code du travail : le combat n'est pas terminé

Le premier objectif demeure toujours le même : obtenir le retrait de ces ordonnances dévastatrices inversant la hiérarchie des normes **au service de la flexi-précarité**, laissant la négociation collective **dans les mains des seuls employeurs, facilitant** les moyens pour eux de se débarrasser des salariés transformés en « kleenex », tout en **réduisant** pour ces derniers les possibilités de se défendre via des instances du personnel fusionnées moins efficaces.

Quand bien même la loi les ratifiant serait tout de même votée par le Parlement d'ici vraisemblablement la fin novembre, il faudrait alors se souvenir que celle instaurant le contrat de première embauche (CPE) en 2006 avait bien elle aussi été publiée, **mais jamais appliquée**.

Quand Emmanuel Macron disait « NON » aux ordonnances

C'était le 24 novembre 2016, lors d'un entretien accordé au club de l'économie organisé par le journal *Le Monde*. L'alors simplement candidat à l'élection présidentielle déclarait : « *Je ne crois pas une seule seconde [...] à la réforme par ordonnances. Regardez ce qui vient de se passer quand on réforme en passant par le 49.3 [allusion à la loi El Khomri...]: les gens le prennent très mal* » (1).

Et dire que notre très arrogant président de la République expliquait encore le 15 octobre sur TF1 : « *Je fais ce que je dis, je dis ce que je fais* ». **Amnésique ou menteur ?**

Pas concernée par les ordonnances la Fonction publique ? Si au contraire

A commencer par **tous les agents en contrats aidés** évoluant dans les trois fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière, sous statut de droit privé.

Mais aussi **les contractuels de droit public** dont le candidat Emmanuel MACRON proposait d'aligner « *sur le droit du travail commun (droit privé)* » (2).

Mais aussi les fonctionnaires eux-mêmes. Ils pourraient - comme tous les autres personnels - connaître à coup sûr très rapidement les conséquences de la fusion des instances du personnel (comité technique (CT) ou comité technique d'établissement (CTE) et comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), avec pour autre conséquence de revoir à la baisse Le nombre de représentants du personnel pour mener à bien leur défense (3).

Disparition des CHSCT programmée au plus tard le 1^{er} janvier 2019 dans le secteur privé. Qui pourra croire une seconde qu'il en serait autrement dans la fonction publique ?

Les attaques directes pleuvent contre la Fonction Publique

Emmanuel Macron et le gouvernement ont confirmé qu'ils avaient bien l'intention de la dépecer :

- 120 000 suppressions de postes (hors contrats aidés) ;
- **diminution** de la rémunération via le **gel du point d'indice** couplé à la simple compensation plus que floue de l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les fonctionnaires dont la pérennité **n'est pas acquise**, sans oublier chaque année celle de la cotisation pour la retraite (jusqu'en 2020) ;
- **rétablissement** du jour de carence.

Quand Emmanuel Macron promettait d'augmenter le pouvoir d'achat des agents publics

Une promesse de campagne...électorale formulée le 12 avril dernier dans sa « **Lettre ouverte à tous les agents publics** » : « *J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises privés* ». **Amnésique ou menteur ?**

- **report** d'un an (en attendant plus ?) du protocole parcours carrières rémunérations (PPCR) prévu pour prendre l'ensemble de ses [maigrelets] effets indiciaires en 2020 au plus tard.

Le PPCR n'a aucune portée juridique et par conséquent aucun caractère contraignant

Solidaires Fonction publique – comme **CGT** et **FO** - n'a pas signé cet accord et s'en félicite tellement il était médiocre. Nous avons bien expliqué à l'époque que considérer comme acquis le respect par le gouvernement suivant celui à l'origine de PPCR **était un leurre** car il n'avait **aucun caractère contraignant juridiquement**, l'administration gardant toujours la possibilité d'adopter unilatéralement ces mesures. Ce qu'elle avait choisi dans un premier temps. Ce qu'un gouvernement a fait, un autre peut le défaire. Nous y voilà.

Notre analyse s'appuyait sur plusieurs arrêts des juridictions administratives le précisant sans la moindre ambiguïté et **parfaitement connus** de **TOUTES** les organisations syndicales : Conseil d'Etat n°356903 du 23 mai 2013 ; Conseil d'Etat n° 363288 du 1^{er} octobre 2013 ; Tribunal administratif de Paris n°1407404).

Pourtant la **CFDT Interco, partie prenante** dans les deux premiers dossiers précités, ne craindra pas d'affirmer [faussement] dans un tract diffusé le 18 novembre 2015, en convoquant carrément à la rescousse la Constitution, rien de moins : « *Le Gouvernement ne peut rien garantir après 2017. FAUX. Le principe constitutionnel [qui ne s'applique pas au PPCR] de la continuité de l'État implique qu'un Gouvernement poursuive la mise en œuvre de décisions antérieures* » (4).

Si **SUD INTÉRIEUR** revient ici sur cet épisode, ce n'est pas pour critiquer la signature par la **CFDT** (c'est son droit et son problème), mais pour signifier que la défense d'une position (respectable même si différente de la nôtre) ne justifie pas l'usage de biais déformant la réalité des faits.

Toujours est-il que PPCR, c'est bien **l'arnaque** que nous n'avons cessé de dénoncer :

- un transfert primes/points autofinancé par les agents eux-mêmes ;
- la **disparition** dans les versants Hospitalière et Territoriale de la carrière « accélérée » (avancement d'échelon à la durée minimale) ;
- la **suppression** des réductions d'ancienneté qui **prive** 4 millions d'agents de **plus de 350 millions d'euros/an** avec pour corollaire, de fait, un allongement des durées de carrière, qui réduit la possibilité d'atteindre les indices les plus élevés en fin de carrière, avec un impact non négligeable sur le montant de la pension de retraite.

« Cerise sur le gâteau », la « grande » promesse de l'ancienne ministre Marylise LEBRANCHU de garantir un déroulement de carrière **sur au moins 2 grades** pour tous les agents **a été vidée de sa substance** par un décret scélérat qui **ne prévoit pas** cette garantie. Elle restera par conséquent limitée (5) ! **Une arnaque** de plus.

Ainsi, deux des mesures « emblématiques » – respect du calendrier des augmentations indiciaires et garantie d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous les agents - ayant incité **CFTC, CFDT, CFE-CGC, FA-FP, FSU** et **UNSA** à signer le protocole PPCR ne sont pas au rendez-vous.

Bref avec l'augmentation de la CSG et le non respect du PPCR, nous sommes bien « En Marche » pour un hold-up au détriment de **5,5 millions** d'agents publics !

Fin des contrats aidés : un gigantesque plan social en perspective

Le gouvernement a programmé la « mise à la porte » de **centaines de milliers** de personnes embauchées principalement dans le secteur associatif et la fonction publique territoriale qui assurent des missions d'intérêt général : animateur/animateur socioculturelle, coordinateur/coordinatrice d'association, formateur/formatrice, auxiliaires de vie scolaires auprès d'élèves en situation de handicap...

Cela met en danger de nombreuses associations et certaines missions de service public fonctionnant principalement avec des personnels recrutés avec ce dispositif dont la suppression aggraverait le nombre de chômeurs pourtant déjà impressionnant : **3,5 millions de personnes** n'ont aucun emploi **et plus de 2 millions** de salariés exerçaient une activité réduite en France à la fin août 2017.

Nous refusons ce plan social et demandons la transformation des contrats aidés en emplois stables.

Retraites public-privé : les salariés seront tous perdants

Emmanuel MACRON et son gouvernement ne font pas mystère de leurs intentions de fusionner les différents régimes de retraite dans un système unique par points. Conséquence : la diminution des droits. Le démarrage des hostilités est prévu dès le début d'année 2018.

La simplification — premier motif avancé pour justifier une telle réforme — est une **tromperie** absolue. Dans un rapport rendu en octobre 2016 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, la Cour des Comptes estime au contraire *que « les scénarios de réformes structurelles modifiant les règles d'affiliation des fonctionnaires [pour les intégrer au régime...] apparaissent **techniquement complexes** à mettre en œuvre »* (6).

Tromperie toujours sur la nécessité d'un tel regroupement puisque *« les âges de départ effectifs sont aujourd'hui devenus **très proches** [...] **En dépit** de la persistance de règles de calcul différentes, les pensions de retraite assurent un taux de remplacement moyen **comparable** entre **fonctionnaires et salariés du secteur privé** »* (6).

La Cour des comptes, pourtant peu suspecte de tendresse particulière pour tout ce qui touche au secteur public, reconnaît par conséquent que les fonctionnaires **ne sont pas** des privilégiés.

Les retraites comme « cheval de Troie » pour démanteler le statut de la fonction publique

Si nouvelle néfaste réforme il y a, c'est donc que les motifs sont à chercher ailleurs. Et ils sont en fait très simples : supprimer par étape le statut de la fonction publique encore protégé pour le faire basculer vers un contrat de droit privé définitivement précarisé par les ordonnances travail.

La Cour des Comptes ne dit d'ailleurs pas autre chose en évoquant le scénario de *« l'assimilation opérée en matière de retraite avec les salariés du secteur [qui] privé conduirait, à échéance plus ou moins rapprochée, à s'interroger sur le maintien des **conditions** de recrutement, d'emploi et de rémunérations **spécifiques** aux agents publics »*.

Cette remise en cause du statut de la fonction publique fait partie depuis longtemps – beaucoup l’ont oublié **mais pas SUD INTÉRIEUR** – des obsessions d’Emmanuel MACRON. Dans son programme présidentiel, il expliquait :

- « *Nous recruterons un quart au moins des directeurs d’administration centrale en dehors de la fonction publique sur la base d’appels à candidatures ouverts visant à identifier les meilleures compétences techniques et managériales ;*

- *Nous éliminerons les contraintes statutaires qui restreignent l’accès aux postes d’encadrement supérieur dans la fonction publique* » (2).

Mais aussi dès le 18 septembre 2015 devant le « think tank » *En temps réel*, comme l’avait noté l’hebdomadaire *Challenges* : « *Il s’en est pris au sacro-saint statut de la fonction publique, dont il a déclaré qu’à ses yeux, il n’était plus "adéquat"* » (7).

Un gouvernement pour les riches : la preuve par les faits

Le Canard enchaîné du 18 octobre 2017 révèle que la quasi-suppression de l’impôt de solidarité sur la fortune (ISF) devrait permettre à Bernard Arnault – première fortune de France avec un patrimoine estimé à **46,9 milliards** d’euros – « *d’économiser environ 150 millions d’euros d’impôt sur le revenu* ».

Du côté des pauvres, le gouvernement a choisi de **baisser** les APL de **5 euros**. Au total, on leur **prendra 400 millions** d’euros à ce titre en 2018, alors qu’on **rendra aux plus fortunés 3,2 milliards** d’euros, le coût de la quasi suppression de l’ISF. Cherchez l’erreur...

Epilogue

Et dire que le 24 novembre 2016 Emmanuel Macron, affirmait qu’il ne croyait « *pas aux réformes qui promettent des purges* » (1). **Amnésique ou menteur ?**

LE 16 NOVEMBRE, TOU-TE-S EN GRÈVE ET DANS LA RUE POUR DIRE NON A L’INACCEPTABLE

SUD INTÉRIEUR : DU FOND ET DE LA MÉTHODE, REJOIGNEZ SUD INTÉRIEUR

Pour nous suivre :

Notre site : www.sud.interieur.gouv.fr

Sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/SudInterieur/>

Sur Twitter : <https://twitter.com/sudinterieur>

(1) Propos à retrouver sur ce lien : http://www.lemonde.fr/le-club-de-l-economie/article/2016/11/25/emmanuel-macron-en-france-on-confond-liberal-et-conservateur_5037874_4795074.html

(2) proposition(s) à retrouver ici : <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/action-publique-fonction-publique>

(3) Un projet de décret en ce sens est déjà sur la table pour les entreprises du secteur privé. Qui pourra croire un instant qu’il n’existerait pas un jour ou l’autre dans le secteur public...

(4) Tract consultable ici : https://interco.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2015-11/tract_ppcr_vrai-faux_18-11-15.pdf

(5) Décret n° 2017-722 du 2 mai 2017 relatif aux modalités d’appréciation de la valeur et de l’expérience professionnelles de **certains** fonctionnaires **éligibles** à un avancement de grade consultable ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034567778&dateTexte=&categorieLien=id>

(6) Rapport consultable ici : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20161006-rapport-pensions-retraite-fonctionnaires.pdf>

(7) Article consultable ici : https://www.challenges.fr/politique/pour-emmanuel-macron-le-statut-de-la-fonction-publique-n-est-plus-adequat_54087